

Au fil du temps

Mairie de Jumeauville



ANNEE 2005

N° 2

Dans ce numéro

Couverture : 8 mai 2005 et tableau récompensé à l'exposition	
Le mot du Maire	P 1
La vie du Conseil	P 2
Où en sont nos travaux	P 3
Etat civil . les règles du bruit	P 4
Les notaires vous informent	P 5
Retraite et activité	P 6 . 7
Forum Jumeauville-Loisirs . Fêtes et Animations	P 8
L' Atelier . Les Arts jumeauvillois	P 9
Le tennis . La bibliothèque	P 10
V.t.t	P 11
Les Archers jumeauvillois	P 12
Ecole Julien Cochin	P 13
Poésie du référendum	P 14
Petites annonces	P 15
Solutions mots croisés	P 16
Humour	P 17

Le mot du maire

Le contrat rural est maintenant dans une phase de réalisation, l'ensemble « atelier - salle polyvalente » présente un bon avant-goût de la vision définitive du projet. Les enduits extérieurs seront appliqués dans les semaines prochaines, les carrelages et les finitions suivront, nous espérons que la fin de ces travaux aura lieu au cours du mois d'octobre 2005. Des aménagements intérieurs pour le matériel associatif seront prévus en concertation avec les utilisateurs potentiels, afin que l'espace soit rationnel et bénéfique.

La ruelle verte sera sensiblement modifiée l'an prochain avec la création d'un trottoir sur le coté gauche en montant et probablement la mise en sens unique.

Les prochaines phases de notre contrat rural sont l'aménagement des abords de la salle polyvalente, ainsi que le rejointoiement des murs de l'église qui constitueront l'ensemble du programme de ce contrat.

Vous avez sans doute reçu, dans votre boîte aux lettres, un tract rédigé par des habitants de Goussonville (notamment le maire et l'un des adjoints de la précédente équipe municipale) concernant l'assainissement des eaux usées. Ce document a surpris un certain nombre d'entre vous croyant même qu'il avait été réalisé par nos soins. Il laisse à penser (compte tenu de la présentation des coûts) que la meilleure destination de ces eaux est la station d'épuration de la CAMY. Ils ont simplement oublié de comptabiliser la réfection de la canalisation depuis la sortie de Goussonville jusqu'à l'entrée de Guerville soit environ quatre kilomètres dont le prix du mètre linéaire prévisible est de 457€ soit un montant de 1 828 000€, ainsi que la station de relevage dont le prix serait de 114 336€ ! L'addition de ces deux postes ne permet certainement pas de certifier que le coût du traitement des eaux usées serait de 0,92€. Alors avant de se présenter en censeur, il serait plus que souhaitable de s'assurer que l'on communique les bonnes informations, sans aucune prise de position tout en laissant le lecteur libre de son choix. La diffusion d'un tract sur la voie publique implique la responsabilité de ceux et celles qui le diffusent et qui se doivent en conséquence de vérifier qu'ils donnent une information claire et réelle permettant à chacun de comprendre l'implication budgétaire d'un tel projet. Il est également très important de comprendre que la lutte contre les inondations est indissociable du traitement de nos eaux usées, si nous souhaitons protéger nos villages des inondations au plus vite, la question du traitement des effluents devra être réglée au préalable et la mobilisation de tous doit être réelle.

Revenons à un sujet plus festif : je vous invite tous à venir participer à la manifestation du 13 juillet 2005 au soir organisée en collaboration avec la section Fêtes et Animations de Jumeauville Loisirs. Cette année étant une année de transition, notre « garden party » aura lieu de manière différente en raison des travaux derrière la mairie et de la nécessaire obligation de sécurité.

Enfin et pour passer de bonnes vacances, je vous engage à avertir la brigade de gendarmerie de Guerville de votre départ dans le cadre de l'opération « vacances tranquilles ». En espérant que vos congés soient un moment de calme et de ressourcement.

Je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous.

Pierre SEIGE
Maire de Jumeauville
Président du SIVOM d'Arnouville lès Mantes

LA VIE DU CONSEIL

Séance du 16 décembre 2004

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer à Jumeauville Loisirs et au CCAS 400 € de subvention chacun
- d'attribuer les marchés relatif saux lots 5 et 5bis de la salle polyvalente (couverture tuiles plates et couverture tuiles mécaniques) à la société L.C.C., 51, rue des Bretons, 78270 MOUSSEAU SUR SEINE., pour des montants de :

- Lot 5 (tuiles plates) : 34 531,78 € H.T.
 - Lot 5bis (tuiles mécaniques) : 11 454,85 € H.T.
- Soit un total de 45 986,63 € H.T (55 000,00 € T.T.C.)

■ Questions diverses

- Travaux contrat rural : le chantier avance.
- Ruelle verte : les plaques indicatrices dérobées vont être remplacées
- Ecole : nous avons reçu de M. SAMOYEAU, directeur de l'école la copie du sondage adressé aux parents d'élèves concernant l'aménagement du temps scolaire.

Séance du 24 mars 2005

Le Conseil Municipal a décidé :

- de créer un emploi d'agent technique à temps complet du 1er avril au 31 octobre 2005
- d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'année 2004
- d'approuver le compte administratif 2004 qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement	excédent	122 708,59 €
Investissement	excédent	9 338,93 €
Restes à réaliser	excédent	76 534,83 €

■ d'attribuer les subventions suivantes :

• CCAS	3 000,00 €
• Caisse des écoles	6 900,00 €
• ADMR Maule	1 854,00 €
• Jumeauville Loisirs	2 690,00 €

■ de fixer le taux des 4 taxes directes locales pour 2005 à :

	Taux 2004	Taux 2005
Taxe habitation	4,00%	4,08%
Taxe foncière (bâti)	6,50%	6,63%
Taxe foncière (non bâti)	31,60%	32,33%
Taxe professionnelle	13,77%	13,77%

Le produit fiscal attendu pour 2005 est de 99 843 €

- d'approuver le budget primitif 2005 dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	351 356,00 €	351 356,00 €
Section d'investissement	767 908,00 €	767 908,00 €

- d'approuver les modifications suivantes au règlement

intérieur de la salle des fêtes :

Article II

3. Les résidents de la commune,

« dès lors qu'il s'agit de l'organisation d'une "soirée jeunes", la présence constante d'un parent responsable est obligatoire. Ce dernier s'engage personnellement et pécuniairement, notamment en cas d'indemnisation liée à un quelconque dégât ».

4. Suppression du parrainage et de toutes les mentions y ayant trait figurant dans le présent règlement et à l'article I du contrat de location.

Article III

A la suite du premier paragraphe,

« un entretien préalable à la signature du contrat est obligatoire avec un membre de la commission, une permanence sera assurée les premiers samedis de chaque mois de 9h30 à 10h30 ».

Article IV

« La remise des clefs se fera le samedi matin entre 9h et 10h30 ».

- d'approuver la modification des statuts du SIRYAE

- d'adopter un accord de principe sur la mise en place des procédures de refonte du P.O.S en P.L.U.

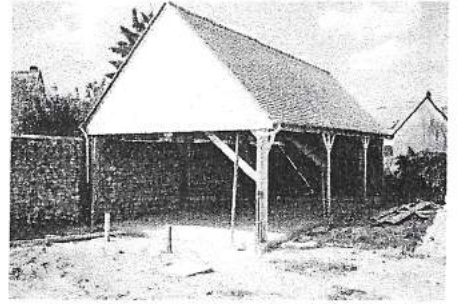
■ Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil de la signature d'un emprunt de 180 000 € au taux de 3,96% destiné au financement du contrat rural et de l'atelier municipal.
- L'implantation d'un micro-émetteur BOUYGUES TELECOM sur le pylône ORANGE est adoptée (3 500 €/an)
- le SIRYAE s'engage à réaliser et financer des travaux sur le réseau d'eau potable dans le cadre de conventions signées au cas par cas.
- Une meilleure information sur les courses cyclistes est souhaitée pour faciliter la circulation.

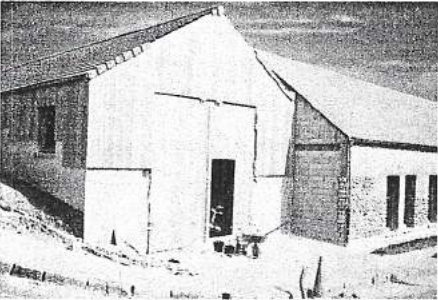
OÙ EN SONT NOS TRAVAUX ?



Le terrain de pétanque face à la mairie a été agrandi et rénové par des conseillers bénévoles et le personnel communal. Pareillement pour la salle des fêtes qui a été repeinte entièrement.



Derrière la mairie, l'abri non clos a été monté et la dalle de sol coulée.

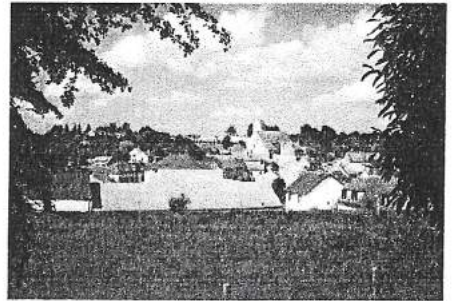


Sur l'atelier, devant et derrière, sur l'abri non clos, les bardages en mélèze ont été posés.

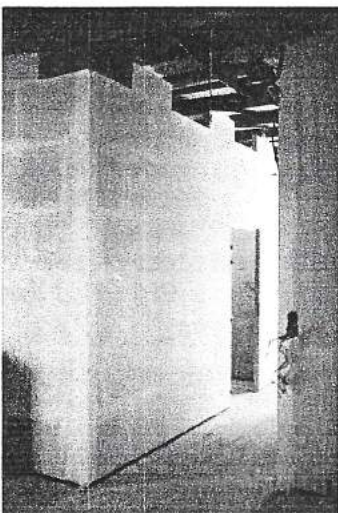
La porte a été scellée



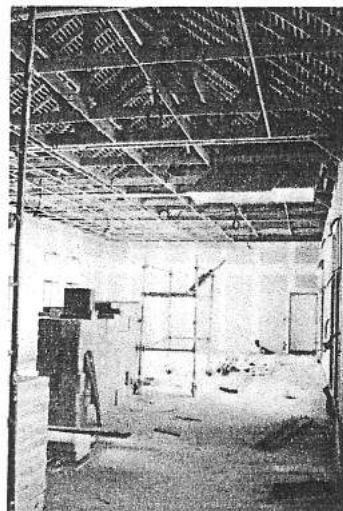
Le muret en pierre protégera la cuve et délimitera harmonieusement l'entrée



Les couvertures de l'atelier et de la salle polyvalente s'intègrent bien parmi les autres toitures du village



A l'intérieur, les cloisons sont montées, les doublages réalisés, c'est au tour de l'électricien et du plombier d'œuvrer.



ETAT CIVIL

Naissance :

Baptiste TROTIER le 25 avril 2005

Félicitations aux parents

Décès :

M. Albert SIMBRAND le 22 avril 2005

Sincères condoléances à ses proches



Concours Logo

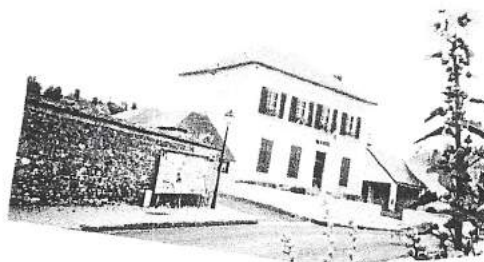


Les membres de la commission information vous invitent à laisser libre cours à votre imagination afin de créer le logo ou blason communal de Jumeauville.

Il pourra s'agir d'une photo, d'une création artistique (dessin, peinture...), d'un montage...

Alors, à vos plumes !

Les enfants pourront participer à ce concours et ceux d'entre eux scolarisés à l'école communale Julien Cochin pourront également proposer le logo représentant leur école.



Les propositions seront à remettre en mairie, **avant fin 2005**, en précisant :

- le nom, prénom de la personne participant,
- Le type de logo choisi (mairie ou école)

Les enfants de l'école Julien Cochin choisiront le logo de l'école.



Gaz de Ville

Si vous êtes intéressé(e) par l'alimentation par le gaz de ville, faites-vous connaître en mairie, GDF serait prête à relier Jumeauville si le nombre de clients potentiels est suffisant

Les règles du bruit

Selon l'article 8 de l'arrêté préfectoral datant du 24 décembre 1999, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- *les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30*
- *les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.*

Le qu'il faut savoir...

Les notaires vous informent

DONS EXCEPTIONNELS : RESPECTER L'EQUILIBRE FAMILIAL

Il est conforme à l'intérêt général que le patrimoine soit transmis avant le décès de ceux qui possèdent quelques biens.

Afin d'encourager les jeunes générations à consommer, l'exonération de droits fiscaux sur les dons exceptionnels d'argent est prolongée jusqu'au 31 décembre 2005 dans la limite de 30 000 euros.

Ce dispositif est réservé aux donations effectuées au profit d'un enfant, d'un petit-enfant, d'un arrière petit-enfant ou à défaut d'une telle descendance d'un neveu ou d'une nièce, majeur.

L'exonération s'applique aux seuls dons d'argent réalisés en pleine propriété. Ils peuvent être effectués par chèque, par virement, par mandat ou virement d'espèce.

Les dons exceptionnels n'obéissent pas aux règles fiscales habituelles, par exemples les dispositions fiscales relatives au rappel des donations passées depuis moins de dix ans ne sont pas applicables : ainsi un donataire ayant déjà reçu d'un même donateur une donation dans la limite des abattements de droit commun

peut bénéficier du dispositif d'exonération temporaire quelle que soit la date de la donation précédente.

La donation peut être constatée par acte notarié, elle sera alors enregistrée dans le délai d'un mois de sa date.

En l'absence d'un tel acte, le don exceptionnel fera l'objet d'une déclaration déposée à la recette des impôts du domicile du donataire dans le délai d'un mois qui suit sa réalisation au moyen d'un imprimé spécial.

Devant cette liberté, il faut rester conscient que les donations encouragées par le fisc ne doivent pas être consenties à l'aveuglette. Il faut évidemment mesurer d'abord les disponibilités que l'on possède pour ne pas risquer des difficultés financières ultérieures.

Il est aussi nécessaire de ne pas rompre involontairement l'égalité entre les enfants et ne pas les priver de leur réserve héréditaire.

Chaque situation est particulière et nécessite une réflexion personnalisée pour pouvoir apprécier les aspects fiscaux et les conséquences juridiques au niveau de la famille. Pour cela, rencontrez votre notaire.

CONTRAT DE MARIAGE : POURQUOI ? COMMENT ?

Vous allez vous marier, savez-vous que vous serez, à défaut de contrat de mariage, soumis au régime matrimonial de la communauté réduite aux acquêts ?

En adoptant ce régime, vous conserverez la propriété des biens que vous possédiez avant le mariage (les biens propres) et tous les biens achetés pendant le mariage (les biens communs) seront supposés appartenir aux deux époux. Les dettes contractées par l'un ou par l'autre des époux engageront en principe les biens communs.

Or ce régime peut ne pas être celui qui est adapté à votre vie, à vos besoins et peut engendrer de mauvaises conséquences financières que l'on ne soupçonne pas lorsque l'on se marie.

Il est donc souhaitable, avant votre mariage, de bien vous faire conseiller sur le bon contrat de mariage (séparation de biens, communauté universelle, participation aux acquêts...) adapté à votre situation actuelle et à venir.

La marche à suivre est simple : il suffit de s'adresser à un notaire qui vous conseillera les solutions qui répondent le mieux à votre situation personnelle dans le respect des dispositions légales. En tant qu'officier public, le notaire est seul habilité à rédiger un contrat de mariage.

Ce contrat doit être obligatoirement signé avant la célébration à la mairie.

Le coût de ce contrat de mariage dépend de la complexité de la situation, mais il se situe, sauf cas particuliers, aux environs de 250 euros.

Il est possible, au cours de sa vie, de changer de régime matrimonial mais seulement après au moins deux ans de mariage. Ce nouveau contrat sera soumis à l'approbation du tribunal qui vérifiera que les nouvelles dispositions respectent l'intérêt des époux et des enfants.

Retraite et activité

Nouvelles règles

La loi de réforme a prévu de nouvelles règles sur l'obligation de rompre son activité pour percevoir sa retraite et la possibilité de retravailler ensuite.

Les nouvelles règles s'appliquent aux salariés dont les retraites sont attribuées à partir du **1^{er} janvier 2004**. Elles sont liées au montant des revenus et au régime d'affiliation. Certaines activités restent cependant exclues du dispositif de cessation d'activité et de cumul emploi retraite.

Monsieur Tardy pourra reprendre une activité (chez un employeur différent ou bien s'il attend jusqu'au 1^{er} octobre chez son ancien employeur) mais son nouveau salaire devra être inférieur à :

$$2\ 000 - 1\ 500 = 500 \text{ € par mois}$$

Dans le cas contraire, le paiement de sa retraite sera suspendu. Il reprendra lorsque l'assuré apportera la preuve de sa cessation d'activité ou lorsque celle-ci lui procurera un revenu inférieur à 500 €.

.../...

> Doit-on toujours cesser son activité ?

OUI, l'assuré doit rompre tout lien professionnel avec son dernier employeur pour percevoir sa retraite. Toutefois, il peut désormais reprendre une activité chez ce même employeur après avoir respecté un délai de six mois, ou chez tout autre sans délai.

> Quelles sont les conditions de revenus ?

On peut percevoir sa retraite tout en retravaillant, si :

– le total des nouveaux revenus (retraites de base, retraites complémentaires et revenu de la nouvelle activité) est inférieur au **salaire de référence** perçu avant le départ en retraite.

Le salaire de référence est obtenu en faisant la **moyenne des 3 derniers salaires** soumis à CSG.

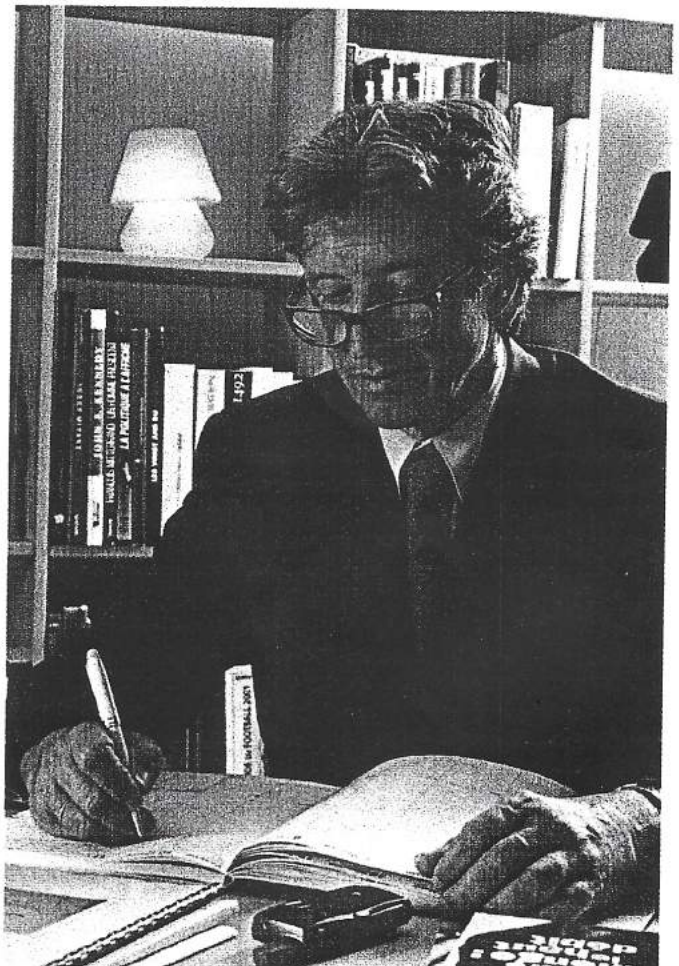
En cas de maladie, de chômage ou d'invalidité en dernier lieu, le montant des indemnités est négligé. La moyenne des derniers salaires est actualisée jusqu'au point de départ de la retraite.

Exemple

Monsieur Tardy cesse son activité le 31 mars 2005 et prend sa retraite à partir du 1^{er} avril.

La moyenne mensuelle de ses salaires soumis à CSG de janvier, février et mars est de 2 000 €.

Le total mensuel de ses retraites de base et complémentaires s'élève à 1 500 €.



D.R.

➤ À quelle date les nouvelles règles s'appliquent-elles ?

La limite imposée au cumul emploi retraite concerne les revenus d'activités perçus à compter du 1^{er} janvier 2005 et s'applique aux retraites prises à partir du 1^{er} janvier 2004.

Le cas particulier des retraites anticipées : ces règles s'appliquent également aux retraites anticipées attribuées avant 60 ans mais seulement si le point de départ se situe à partir du 1^{er} janvier 2005.

➤ Tous les régimes de sécurité sociale sont-ils concernés ?

NON, Il est possible de cumuler sa retraite avec le revenu d'une activité relevant d'un **autre régime** comme :

- le régime des non salariés (artisans, commerçants et industriels, professions libérales, avocats, exploitants agricoles),
- les régimes spéciaux des trois fonctions publiques (fonctionnaires de l'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire et militaires), les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), les ouvriers des établissements industriels de l'Etat et les marins.

➤ Existe-t-il toujours des professions cumulables avec la retraite ?

OUI, voici les principales :

- des activités des professions artistiques (artistes-auteurs, artistes interprètes et artistes du spectacle) et des mannequins ; des activités accessoires à caractère artistique, littéraire ou scientifique,
- des activités juridictionnelles (consultations données occasionnellement, jury de concours, mandat d'élu),
- des activités procurant des revenus inférieurs au 1/3 du SMIC,
- des activités de concierges et gardiens d'immeuble,
- des activités d'assistante maternelle, de tierce personne auprès d'une personne âgée, invalide ou handicapée,
- des activités à caractère religieux (ministre des cultes),
- des activités accomplies par des personnes handicapées dans des centres d'aide par le travail (CAT),
- des activités à l'étranger (sauf en cas de détachement par un employeur français).

➤ L'exercice d'une activité après la retraite permet-elle d'augmenter celle-ci ?

NON, des cotisations sont prélevées sur les salaires de l'assuré qui poursuit ou reprend une activité professionnelle, mais sa retraite n'est pas recalculée à la cessation définitive de cette activité.

➤ Et le bénévolat ?

Le bénévolat est cumulable sans condition avec le paiement de la retraite.

Notre conseil

Avant de reprendre une activité, l'assuré ne doit pas hésiter à nous contacter ainsi que ses autres caisses de retraites de base et complémentaires.

Une obligation

S'il a déjà repris une activité, l'assuré doit aussitôt nous avvertir par écrit ainsi que toutes ses autres caisses de retraite.

La Cnav met à la disposition de ses assurés franciliens un centre d'appel :

01 40 37 37 37
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

Médecins et infirmiers peuvent (quelle que soit la date d'effet de leur retraite), poursuivre ou reprendre une activité dans certains établissements de santé ou établissements sociaux, mais sous conditions de durée et de revenus d'activité.

Les associations communiquent...

ATTENTION :

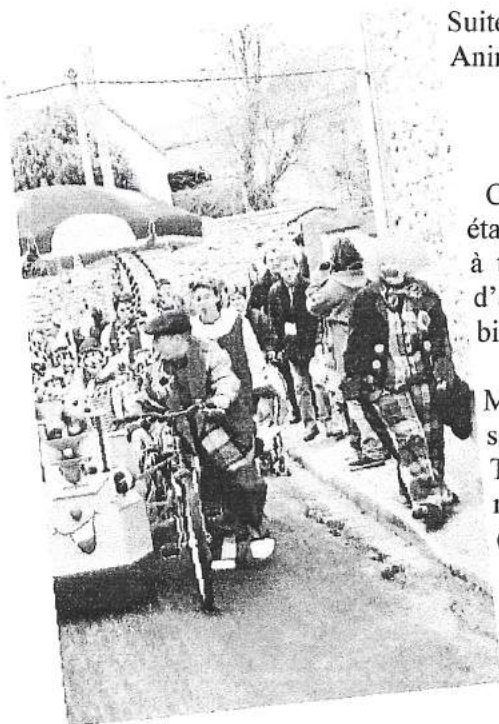
JUMEAUVILLE-LOISIRS organise le samedi 3 septembre 2005, de 09h30 à 16h00, un forum des associations : présentation des sections et de leurs activi-

FETES ET ANIMATIONS

Le jeudi 14 avril, élection du nouveau bureau de Fêtes et Animations :

Présidente	SCHMITT Isabelle
Vice-président	POTTIER Laurent
Secrétaire	LANGLOIS Patricia
Secrétaire adjointe	JAMET Marie-France
Trésorière	FOLGADO Catherine
Trésorier adjoint	SCHMITT Didier

Suite à cette réunion, la section pétanque a décidé de fusionner avec Fêtes et Animations.



Cette année pour le carnaval, le thème était le cirque dans la rue. Un grand merci à tous les enfants, ainsi qu'aux parents, d'avoir joué le jeu, tout le monde était bien déguisé !

Merci aussi à Grégory et son équipe de s'être investis pour les déguisements. Très grande participation : 85 personnes inscrites pour le déjeuner (saucisses-frites...).

Anne la clown magicienne ainsi que ses petits chiens ont animé toute la journée (c'était hyper chouette !).



Cette année, Dame Nature a décidé que le mauvais temps serait de la partie pour la brocante. Il a plu, d'accord, mais il ne faisait pas froid. Tout s'est bien déroulé quand même et merci à tous les exposants qui ont mis leurs poubelles dans les sacs et non par terre. Le dimanche soir, notre village ne ressemblait pas à une décharge. Merci encore.

Les 4 et 5 juin, 27 personnes de Jumeauville partent au Puy du Fou. Nous complétons le car avec un groupe de 12 personnes d'Aulnay sur Mauldre.

Le 3 juillet, selon le temps, il est prévu un barbecue avec tournoi de pétanque avant les vacances.

Pour information, prochain tournoi de pétanque à partir de 13h30 le 1er septembre 2005.

Les festivités du 14 juillet vous seront communiquées ultérieurement.

L'Atelier

Association de travaux manuels de Jumeauville

C'est bientôt la fin de la deuxième année de la section L'Atelier, les travaux manuels se font toujours dans la bonne humeur et avec beaucoup de curiosité et la volonté d'apprendre de nouvelles choses.

Les nouveautés pour l'année 2004-2005 ont été des abat-jour, bagues et bijoux en perles, puis le sac en patchwork.

Nous sommes dans l'appartement au dessus l'école le mardi soir à partir de 20h30 et le jeudi après midi à partir de 13h30.

Un mercredi sur deux il y a Atelier pour les enfants de 8 à 13 ans. Merci aux filles qui nous aident pour l'encadrement de ces derniers.

Important : la section recherche des volontaires pour encadrer les enfants à partir de septembre, les mercredis après-midi. Contactez Carina.

N'hésitez pas à venir nous voir si vous le souhaitez.

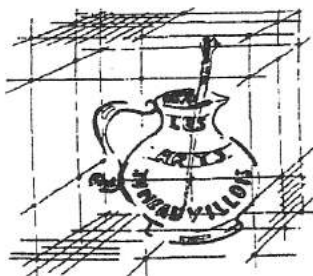
Si vous désirez plus de renseignements, prenez contact avec:

Carina PHILIPPE
Présidente
Tél: 01 30 42 32 69

ou Marie-France JAMET
Secrétaire
Tél: 01 30 42 68 41

ou Sandrine BENOIT
Trésorière
Tél: 01 30 42 68 98

à bientôt !



LES ARTS JUMEAUUILLOIS

La Section les « Arts Jumeauvillois » propose un atelier de peinture chaque vendredi soir à partir de 20 h à la salle des fêtes de la mairie .L'inscription est possible à tout moment .

L'adhésion pour 2004/2005 s'élève à 20 € .

Venez nous rejoindre ,débutants ou confirmés ,nous serons heureux de vous accueillir .

Convivialité ,détente sont assurées .

A bientôt

SECTION TENNIS :

Cette année, le barbecue a eu lieu exceptionnellement le dimanche de Pentecôte et avec la participation de nos amis de la section VTT.

Une météo favorable inespérée a contribué à la réussite de cette journée.

Le VTT nous a rejoint après la sortie matinale. L'arrivée des participants, au sommet de la rampe d'accès et sur leurs machines, a été remarquée à l'heure de l'apéritif.

A total, ce sont 55 participants, dont de nombreux enfants, qui se sont retrouvés autour des tables ensoleillées.

Quelques joueurs de tennis ont essayé de donner le change, mais l'atmosphère était plus à la détente qu'à la compétition.

Les organisateurs remercient tous les participants, tous ceux qui ont réalisé les desserts et enfin tous ceux qui ont participé aux grillades du soir afin de mieux aider à tout ranger avant la nuit.

Les prochaines manifestations sont :

le goûter avec tennis organisé pour les enfants de moins de 14 ans le samedi 11 juin à partir de 14 heures,
le tournoi inter-village pour lequel les inscriptions débuteront fin juin début juillet, une information sera alors diffusée à tous les adhérents.



Vous y trouverez plus de 4000 livres ;
des **bandes dessinées**, des **romans**,
des livres pour les jeunes et
des nouveautés comme

le **DA VINCI Code**,
Harry Potter ou
le dernier **Mary Higgins Clarck...**

La bibliothèque sera fermée en juillet et en août ; alors n'hésitez pas à venir chercher votre lecture pour les vacances.

Bibliothèque de Jumeauville
Ecole Julien Cochin - 64 grande rue
Tel : 01-30-42-62-74
Mercredi : de 10 h 30 à 11 h 30
Samedi : de 14 h 30 à 16 h 30
(fermeture d'été : du 3 juillet au 5 septembre)

Jumeauville Loisirs Section VTT

La saison 2004 - 2005 a été plutôt encourageante, le nombre d'adhérentes n'a cessé de croître, au point que maintenant il y a plus de femmes que d'hommes dans la section. Des habitants des communes voisines commencent à rejoindre le groupe. La section a compté près de 50 participants au cours de cette saison, certains ne sont venus qu'une fois, mais en général sont repartis satisfaits de leur sortie. La météo souvent capricieuse cette année n'a pas permis d'explorer la région tel que nous l'aurions souhaité, le bitume a le plus souvent été notre terrain d'entraînement.

Les femmes les plus téméraires sont maintenant prêtes à affronter les hommes sur le même terrain et sur les mêmes distances. Nous sommes passés de 15 kms à plus de 30 kms avec un niveau de difficulté accru. La régularité des entraînements a payé



Les grands moments 2004-2005

- élection du nouveau bureau
- création d'un niveau "débutant" le samedi matin
- création d'un niveau "débutant" le dimanche matin
- participation pour le Téléthon
- partenariat avec Décathlon
- la "petite boucle" avec Décathlon en présence du Ministre des sports et des PME
- barbecue avec la section tennis
- le 26 juin une journée canoë / VTT dans la vallée de l'Eure avec toutes les sections de Jumeauville-Loisirs

Pendant l'été, il n'y aura pas de calendrier mais des sorties seront organisées tous les dimanches matin ainsi que quelques soirs en semaine. Les inscriptions pour la saison 2005 - 2006 seront enregistrées à la rentrée de Septembre.

Pour tout renseignement ou proposition:

F.ROUSSEL 06 33 31 90 73 ou F VARNAJOT 06 80 68 37 58 ou par E.mail à jumeauville-vtt@wanadoo.fr



Le bureau de la section en présence du Ministre des sports et des PME au cours de la "petite boucle" avec Décathlon



Troisième place d'Alan à Athis Mons

Les Archers Jumeauvillois ont encore tiré

Le Dimanche 4 avril, après son titre de *Champion Départemental minime* obtenu à Trappes le 6 février dernier le Jumeauvillois *Alan Mezzavilla* se qualifie lors du Spécial Jeunes d'Achères le 20 mars et intègre l'équipe des Yvelines

Mieux ! Le 4 avril, à Athis Mons (91) lors du Championnat régional Jeunes d'Ile de France, après des duels par élimination, il termine à la **troisième place** . Bravo à lui et bonne continuation !!!

Le Dimanche 15 mai, les Archers Jumeauvillois ont participé au Bouquet Provincial organisé par la compagnie des Archers de Pontoise, qui a réuni près de 3000 participants.

Ils fêteront le **Tir du Roy** le Dimanche 26 juin .



Nos quatre jeunes à Achères, le 20 mars

Alain Ville

Saint Etienne de Baïgorry

Pyrénées Atlantiques

le 3 juin

Cher papi, chère mamie

Ca y est! On est au Pays Basque! Depuis le temps qu'on en parlait. Remarquez, on a failli ne pas y arriver car le car n'est jamais venu nous chercher à l'école. Heureusement qu'il y avait encore des parents et que le directeur a bien voulu: tout le monde dans les voitures et direction la gare Montparnasse. C'est très joli, ici, il fait très beau et très chaud. On fait de l'archéologie avec une intervenante, elle est très gentille, mais ça fait un peu peur quand on rentre dans les grottes. On a visité les grottes d'Esturitz (il y a de drôles de noms), c'est très joli. Ce que je préfère c'est la pelote basque. C'est une balle que l'on lance avec un panier ou une raquette en bois contre un mur spécial qui s'appelle fronton. Il y en a partout. On y joue à midi après la cantine.

On racontera tout ça bien avec les nouveaux ordinateurs qu'on a reçus, (il paraît que c'est un papa qui les a donnés) quand on reviendra et on fera peut être une exposition à la kermesse de l'école le samedi 25 juin.

Cette année, les vacances seront plus courtes car on reprendra la classe le 25 août. On n'aura plus classe le samedi, mais l'année suivante on sera en vacances le 12 juillet, juste pour la fête nationale.

J'arrête cette lettre car on doit partir en excursion je sais plus où.

Je vous fait de gros Biscous

Alain

*Tout ça commence furtivement
Quand des gens, posément,
Préparent tout leourniment
Pour un historique événement.*

*Et puis ça continue
Tout le monde regarde vers la rue
L'ouïe est tendue
L'huis ouvert est maintenu.*

*Tout le monde se tient là
En attendant que se déclencha
Par l'innocente entremise d'Ernestine Rosa
La générale du branle-bas.*

*Cortège de gens divers
Des indécis regrettant hier
D'autres plutôt débonnaires
Ou alors, l'air autoritaire.*

*Ronde des étourdis
Qui pour s'isoler n'ont rien pris
Ou de ceux qui ont parti pris
Et ont déjà préparé leur pli.*

*Valse hésitation des timides
Qui ont peur de faire un bide
Remplacés par les rapides
Qui glissent leur choix d'une main fluide.*

*Et tout ça finit à la brune
Quand la cloche, du haut de sa hune
Donne son dernier coup d'enclume
Alors, chacun de compter la fortune.*

*Les petits papiers sont bien alignés
Le tout est joliment décompté
Les petits traits bien alignés
Guidés par une voix bien posée.*

*Tout est bien vérifié
Les résultats communiqués
L'huis est enfin refermé
Encore une journée d'achevée.*

F. Massy

PETITES ANNONCES

QU'EST-CE QUE LA LEUCODYSTROPHIE ?

C'est une maladie orpheline qui s'attaque aux liaisons entre le cerveau et les muscles : la substance blanche (leuco en latin) est détruite. Le malade, progressivement, ne peut plus bouger. Je suis très motivé, car mon professeur de français a un enfant atteint de cette maladie.

Alors, si vous voulez faire un don à l'association ELA (association contre la leucodystrophie, ou acheter une casquette (8 €), ou un tee-shirt (S, M, L, XL : 10 €), appelez-moi au 06 70 46 02 34 les samedi et dimanche matin de 10h à 12h et de 14h à 20h, ou les lundi, mardi, jeudi de 18h à 20h.

☺ si votre don est supérieur à 15 €, vous pourrez déduire 60% du montant de vos impôts.

Alexandre SANZ VILLAR

ENSEMBLE MUSICAL DE THOIRY

L'harmonie de Thoiry recherche musiciennes et musiciens amateurs désirant jouer au sein d'un ensemble au répertoire très varié et à l'ambiance très sympathique.

Les répétitions ont lieu le mardi soir de 20h45 à 22h15 à Thoiry dans les locaux de l'école de musique.

Pour tous renseignements :

Contactez Jean-Michel BEAUCOURT au 02 37 38 27 19/ 06 11 18 07 70

ASSOCIATION 1 BOUCHON EN YVELINES

Des bouchons en plastique pour les handicapés.

L'association "1 BOUCHON EN YVELINES" récupère vos bouchons :

- ♣ pour acheter des fauteuils roulants et tout matériel pour handicapés,
- ♣ pour financer tout projet en relation avec le handicap.

Nous pouvons aussi redistribuer du matériel réutilisable en très bon état, en fonction du stock existant (dons)

BONS BOUCHONS :

- * de bouteilles d'eaux plates ou gazeuses
- * de boissons fruitées gazeuses ou non
(jus de fruits, limonades et pétillants, sodas, colas, etc...)
- de bouteilles de lait et dérivés laitiers

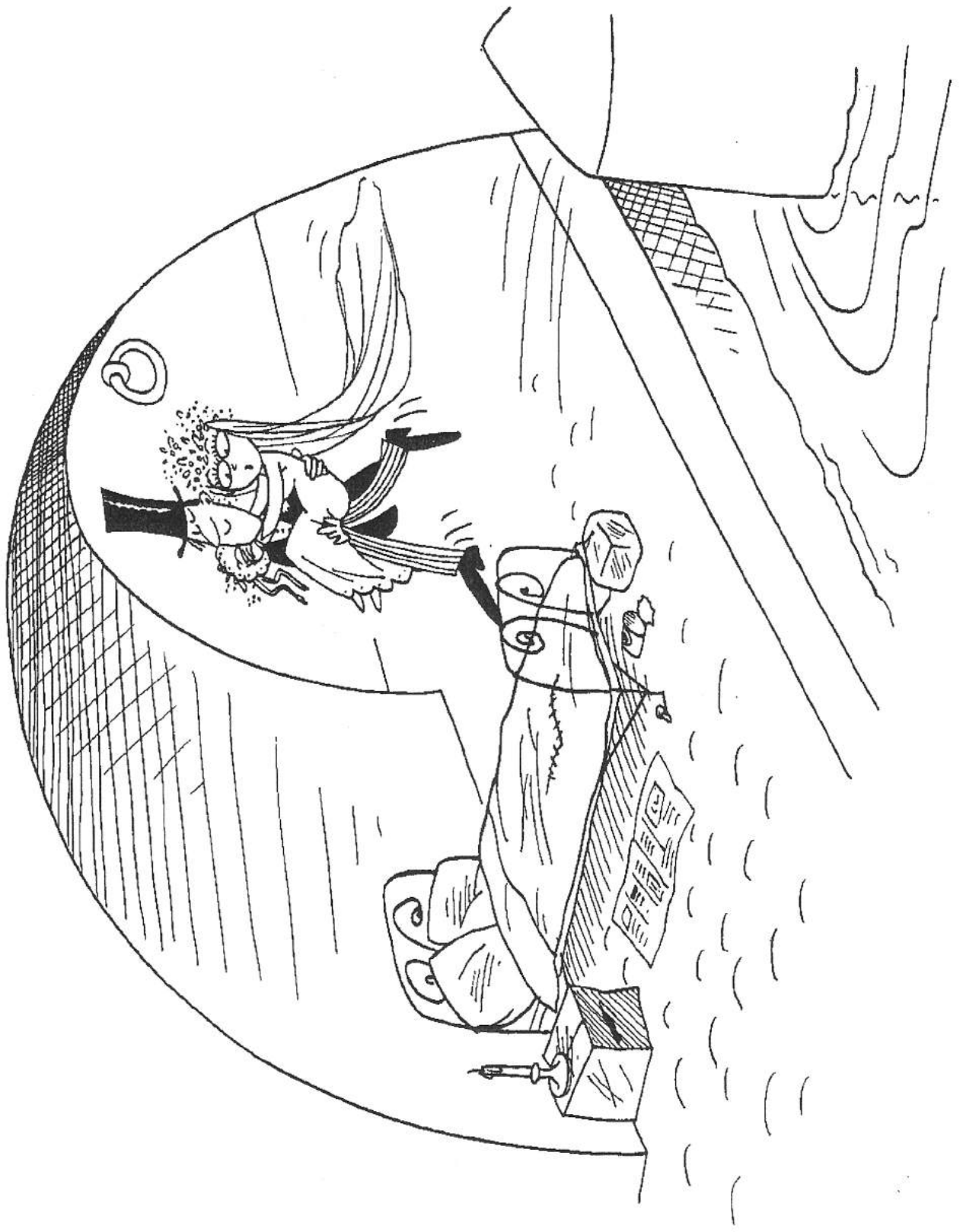
JE BOIS, JE GARDE,
LE RESTE, JE JETTE

Voici les coordonnées de votre représentant local :

Muriel PIOT
20, Clos des Vergers
78580 JUMEAUVILLE
01 30 42 68 05

Mots croisés : solutions du numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1	G	A	V	A	R	N	I	E		P	L	A	C	E	R	E	Z
2	R	E	A	L	E		L	I	N	E	A	R	I	T	E		
3	A	R	R	I	V	E		N	U	T	R	I	M	E	N	T	S
4	V	E	S	T	O	N	S			A	D	D	I	T	I	O	N
5	I		O	E	I		E	N	T	R	A	I	N	E	E	S	
6	D	I	V	E	S		N		E	D	I	T	O		E	S	A
7	E	P	I	S		N	E	T	T	E	T	E		O	S	E	R
8	S	S	E		S	E	M	O	I	R		S	E	S		R	E
9		O		J	A	S	M	I	N		E			T	I	A	N
10	I	F		E	S	S	E		E		C	A	I	R	N		I
11		A	N	U	S		R	A	S	E	U	R		A	R	E	C
12	I	C	O	N	E	S		S			M	E	C	C	A	N	O
13		T	R	I	M	E	R		U	R	E		R	A	T	E	L
14	B	O	I	S	E	R	I	E	S			F	E		A	R	E
15	O		A	M	N	E	S	I	E		A	U	T	O	B	U	S
16	B	I	S	E	T		E	N	C	A	R	T		U	L	M	
17	O	O			S	U	E		R	E	C	E	T	T	E		



Adresses utiles

Numéros d'urgence :

Police secours :	17
Gendarmerie nationale :	01.30.42.39.58
1, impasse des Bayeuilles 78930 Guerville	
Sapeurs pompiers :	18
Centre de secours et d'incendie :	01.30.90.91.46
Chaussée Saint-Vincent 78580 Maule	
SAMU	15
SAMU social :	115

Hôpital de Mantes

Boulevard Sully
78200 Mantes la Jolie 01.34.97.40.00

Polyclinique de la région mantaise (privée)

23, boulevard Duhamel
Mantes la Jolie 01.30.98.16.00

Clinique du Val-Fourré (privée)

Rue René Duguay-Trouin
78200 Mantes la Jolie 01.30.94.32.00

Centre hospitalier Montgardé (privé)

32, rue Montgardé
78410 Aubergenville 01.30.95.52.00

Centre anti-poison

Hôpital F. Wida
200, faubourg St Denis
75010 Paris 0.820.066.066

Médecins de garde/Pharmacies de garde

Appeler le 15, le médecin du SAMU vous interrogera et vous orientera.

SOS Amitié : 0.820.066.066
(N° indigo : 0.12€/minute)

ALLO Enfance Maltraitée : 119
Anonyme et gratuit ou 0.800.05.41.41

Aide aux victimes : 0.810.09.86.09

N° azur du lundi au samedi de 10h à 22h

Sida info service : 0.800.840.800
(Anonyme et gratuit)

Drogue info service : 0.800.23.13.13

Espace Territorial d'Action Sociale/PMI 01.34.97.80.80

12 bis rue des merisiers

78711 Mantes la Ville

Permanence assistante sociale en mairie d'Épône (maison de l'entraide) : mardi de 9h à 12h sur RDV

CPAM : 01.30.98.33.00

Centre de paiement n°161 0.820.904.102

16 rue des érables 78200 Mantes la Ville

Allo Secu (suivi des remboursements)
0.820.900.900

Permanence en mairie de Guerville : les 1er, 3ème, 5ème
jeudis de 9h à 12h /Permanence en mairie de Thoiry : tous
les mardi de 13h30 à 16h30

CAF : 01.34.79.45.14

1 rue la fontaine
78200 Mantes la Jolie

ANPE : 01.34.77.84.40

Rue des Pierrettes
78200 Magnanville

Assedic : 0.811.01.01.78

Inscription par téléphone (0,11 €/unité) 01.39.44.85.10

ADMR de Maule : 01.30.90.75.95

Allée de Carnoustie
20 place du Général de Gaulle
78580 Maule

CNAV (retraites) : 01.55.45.58.98

Mairie de Jumeauville

Téléphone : 01.30.42.61.29

Télécopie : 01.30.42.34.77

Messagerie :

MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr

Adresses utiles (suite...)

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales 11, rue des Réservoirs 78000 Versailles	01.39.49.78.00	Tribunal d'instance 20, Ave de la République 78200 Mantes la Jolie	01.34..78.77.44
Direction départementale de l'Équipement Permis de construire et urbanisme 65, Bld Maréchal Juin 78200 Mantes la Jolie	01.30.94.83.55	Tribunal de grande instance 5, place André Mignot 78000 Versailles	01.39.07.36.05
EDF (sécurité dépannage) :	0.810.333.178	Conciliateur de justice M. BOUVIER Daniel, en Mairie d'Épône 3ème jeudi du mois de 9h à 12h	01 30 95 05 05 01 30 95 05 15
Electricité et Gaz de France :	01.34.78.84.84	Ecole primaire Julien Cochin : 64, Grande Rue 78580 Jumeauville	01.30.93.98.88
SAUR (eau potable) :	01.30.46.48.43 22, rue du moulin 78690 Les Essarts le Roi	Collège de la Mauldre : 54, rue de Mareil 78580 Maule	01.30.90.92.22
La Lyonnaise des eaux (assainissement) :	0.810.379.379	Lycée V. Van Gogh : Rue Jules Ferry 78410 Aubergenville	01.30.95.03.33
France Télécom :	01.30.63.14.14 2, rue Pierre de Ronsard 78200 Mantes la Jolie	ARRONDISSEMENT DE MANTES ET CANTON DE GUERVILLE : Député de la 9ème circonscription et Conseiller Général: Monsieur P. AMOUROUX Sa permanence d'accueil des administrés se déroule au bureau permanent d'Aubergenville, 15 avenue Charles de Gaulle, le 1er lundi de chaque mois de 11 à 12 heures, ou sur rendez-vous à définir avec sa collaboratrice au 01.30.91.19.50.	
Hôtel des impôts : CDI Mantes-est 31, Bd Georges Clémenceau 78200 Mantes la Jolie	01.34.79.49.00		
Perception d'Épône :	01.30.95.60.89 75, Ave Professeur Emile Sergent 78680 Épône		
Météo France : Prévisions météorologiques à 5 jours sur le département :	01.36.68.02.78 ou par minitel 3615 code météo		

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères :

Tous les lundis matin.

Ramassage des encombrants :

Le ramassage est devenu trimestriel. Les prochains auront lieu les:

vendredi 8 avril 2005

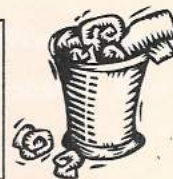
vendredi 8 juillet 2005

vendredi 14 octobre 2005

Nous vous rappelons que les ordures doivent être déposées la veille au soir pour un ramassage le lendemain matin.

Collecte du verre et des papiers :

L'apport volontaire peut être effectué dans les containers près du pylône Orange



Gardons
notre
village
propre

Editeur :

Directeur de la publication :

Comité de Rédaction :

Photos :

Imprimerie :

Tirage :

Mairie de Jumeauville

P. SEIGE, Maire

M. PIOT, B. QUINET, P. CHABRILLAT,
M. LECOQ, F. MASSY.

M. LECOQ, I. SCHMITT,

Mairie de Jumeauville

270 ex. / Juin 2005